

Appel à projet - Cap sur l'innovation

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

Dépôt des projets :

- 1^{ère} relève des candidatures le 13/10/2025,
- 2^{nde} relève et clôture des candidatures le 03/11/2025.

Présentation du dispositif

Appel à projet visant à identifier, accompagner et financer des projets innovants portés par des porteurs de projets individuels.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater, toute personne physique ou morale, domiciliée sur le territoire de Montélimar Agglomération, ou ayant pour projet de s'y implanter et d'y développer ses activités.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont retenus les projets à caractère innovant dans l'une ou plusieurs des dimensions suivantes :

- Innovation technique ou technologique : développement d'un nouveau produit, service, procédé, etc,
- Innovation d'usage : nouvelles pratiques d'utilisation d'un service ou d'un produit existant,
- Innovation sociétale : solutions nouvelles pour répondre à des besoins peu ou mal satisfaits sur le territoire.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention plafonnée à 3 000 € pour les projets sélectionnés.

Outre l'aide financière, Montélimar Agglomération et ses partenaires apporteront un soutien sur-mesure aux porteurs de projets, en fonction de leurs besoins :

- accompagnement aux démarches administratives et aux réponses à des appels à projets,
- mises en réseau, accès à des experts métiers,
- mise à disposition de locaux publics (bureaux non permanents, réservations de salles de réunion, domiciliation

d'entreprise, etc.).

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Au près de quel organisme

Dépôt des candidatures via [le formulaire en ligne](#).

Pour toute information complémentaire : Service Développement Economique de Montélimar Agglomération - service.economie@montelimar-agglo.fr

— Éléments à prévoir

Les documents à joindre au formulaire de candidature :

- les factures acquittées ou devis signés relatifs aux dépenses éligibles,
- le relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du porteur de projet ou de la structure bénéficiaire,
- un rapport synthétique d'avancement du projet précisant l'utilisation des fonds.

Organisme

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

- **Maison des Services Publics**
1, avenue Saint-Martin
26200 MONTÉLIMAR
Téléphone : 33 (0)4 75 90 36 35

Source et références légales

Sources officielles

Règlement AAP incubation - CAP sur l'innovation.